



Photo : Philippe Guigo

# Éditorial

Par Vincent Rondreux

## Repos biologique

**L**es scientifiques de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), estiment que le thon rouge est menacé. Néanmoins, le commerce du thon rouge suit son cours. Ouf ! se dit le marchand qui va pouvoir continuer à faire son beurre avec les sushis. Mais jusqu'à quand ? Jusqu'à l'effondrement irréversible ? Jusqu'à ce que les stocks s'effondrent, les morues n'étaient pas en danger elles non plus. Les stocks de bars eux-mêmes sont très officiellement hors de menace... Mais combien de temps faut-il entre le moment où le constat est fait sur le terrain et celui où l'étude arrive sur le bureau officiel ? Combien de coups de chaluts sur les frayères de bars pour conclure que cela a un effet sur les stocks ? Combien d'espèces à éliminer pour que les intérêts marchands passent après l'intérêt général ? Ce ne sont en tout cas pas les structures des pêcheurs de loisirs qui sont hostiles à la protection des espèces menacées. Ils pratiquent de plus en plus le no-kill, en particulier en compétition, et également pour le thon rouge. Lors de sa dernière assemblée générale, la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) a notamment demandé, par le biais de sa commission environnement, « que des mesures de protection soient prises rapidement par les instances nationales et internationales sur le respect des tailles et du repos biologique des espèces menacées (...) Il faudrait que nous fassions un effort d'information auprès du public pour créer une prise de conscience et boycotter les espèces menacées. Une autre information doit aussi être faite pour inciter les distributeurs et consommateurs à respecter le repos biologique, quelle que soit l'espèce. » La FNPPSF sera-t-elle entendue ?